

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le lundi 11 juin 2018 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,
Mme Annie Dussault, conseillère,

Absents :

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2018-06-77

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2018;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Résultats financiers 2017;
8. Avis de motion règlement éthique des élus;
9. Octroi mandat travaux;
10. Adoption Plan d'action Politique familiale;
11. Résolution RIRL – AIRL;
12. Recommandation CCU;
13. Résolution travaux Benoit Fontaine – Retiré;
14. Renouvellement d'emprunt 2009-272;
15. Questions de l'assemblée;
16. Affaires nouvelles;
17. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2018

2018-06-78

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 mai 2018;

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2018, et que le procès-verbal du 14 mai 2018 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

M. Compagnat soulève le problème de propreté de certain terrain et demande à ce que le règlement municipal soit appliqué avec plus de rigueur.

M. Compagnat propose que soit soulignée l'arrivée des nouveaux résidents lors d'un événement organisé à cette fin ou lors de tout autre événement municipal.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2018-06-79

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 11 juin 2018, telle que modifiée, pour un montant de 89 624.75\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201700146 à #201800176), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Le conseiller Éric Bossé annonce que le comité de pilotage a terminé le travail sur le plan d'action de la Politique Familiale suite aux résultats de la consultation publique d'octobre dernier.

6. SUIVI DES DOSSIERS

Le maire, M. Derek Grilli annonce que la municipalité procédera à l'appel d'offre pour les services de courtage pour la location de l'immeuble du 2095 Dandenault dans les prochains jours.

M. Grilli annonce que l'ouverture des soumissions a eu lieu à la fin du mois de mai et que les vérifications d'usage ont été effectuées. Le dossier des travaux progresse comme prévu.

7. RÉSULTATS FINANCIERS 2017

Le Maire, M. Derek Grilli et le directeur général, M. François Paquette, font la présentation des résultats financiers 2017 tel que préparés par le vérificateur.

8. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION RÈGLEMENT ÉTHIQUE DES ÉLUS**AVIS DE MOTION**

Le conseiller Éric Bossé, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, d'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme et d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables.

9. OCTROI MANDAT TRAVAUX

2018-06-80

Attendu que la municipalité est allée en appel d'offres pour les travaux de réfection des infrastructures pour les rues Dandenault et Beauregard;

Attendu que deux soumissionnaires ont déposé une soumission;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eue lieu publiquement le 24 mai 2018;

Attendu que les soumissions ont été vérifiées par la firme WSP pour les erreurs de calculs et qu'aucune erreur n'a été décelée;

Attendu que le formulaire et les documents de la plus basse soumission reçue, soit celle de Bertrand Ostiguy inc., ont également été vérifiés et que les éléments relevés n'affectent pas le prix de la soumission ni l'ordre des soumissionnaires;

Attendu la recommandation de WSP d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures pour les rues Dandenault et Beauregard à Bertrand Ostiguy inc. pour un montant de 3 357 270.00\$ incluant les taxes;

Attendu que la firme WSP assurera la maîtrise d'œuvre des travaux;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité accepte la soumission de Bertrand Ostiguy inc. pour un montant de 3 357 270.00\$ incluant les taxes, pour les travaux de réfection des infrastructures pour les rues Dandenault et Beauregard, conditionnellement à l'obtention des programmes d'aide financière des différents ministères;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

2018-06-81

Attendu que le comité de pilotage de la démarche PFM a déposé la version finale de sa politique familiale municipale ainsi que le plan d'action s'y rattachant;

Attendu que la politique proposée par le comité de pilotage doit être approuvée par le conseil municipal pour devenir officielle;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que le conseil municipal adopte la politique familiale municipale, et le plan d'action, tel que présenté par le comité de pilotage.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

11. RÉOLUTION RIRL ET AIRRL

2018-06-82

Attendu que La municipalité de Lawrenceville a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures locales (RIRL) du Programme d'aide à la Voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Val-Saint-François a obtenu un avis favorable du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

Attendu que la municipalité de Lawrenceville désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du Volet RIRL du PAVL;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité de Lawrenceville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Attendu que la municipalité de Lawrenceville choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que le conseil de la Municipalité de Lawrenceville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-06-83

Attendu que La municipalité de Lawrenceville a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la Voirie locale (PAVL);

Attendu que la municipalité de Lawrenceville désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du Volet AIRRL du PAVL;

Attendu que la municipalité de Lawrenceville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité de Lawrenceville choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que le conseil de la Municipalité de Lawrenceville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

12. RECOMMANDATIONS CCU

2018-06-84

Attendu que le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) s'est rencontré pour étudier des propositions de modification aux règlements de zonage et de permis et certificats;

Attendu que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la modification au règlement de zonage numéro 2008-263 en réduisant les marges et retirant la note de renvoi 12 à la grille de zonage pour la zone C-1;

Attendu que le CCU recommande au conseil municipal de modifier le règlement permis et certificats numéro 2008-287 afin que seuls les travaux d'entretien d'une valeur de 3000 \$ avant taxes soient assujettis à l'obtention d'un permis de construction.

Attendu que le CCU recommande au conseil municipal que l'article 6.8 du règlement de zonage soit modifié par l'ajout : *l'entreposage ne doit pas être visible de la rue*, qu'un envoi soit fait par le biais du journal local pour informer tous les citoyens de cette modification si elle est acceptée par le conseil municipal et que les entreprises et industries appliquent le règlement en vigueur sur l'entreposage dans les cours.

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que la municipalité accepte les recommandations du CCU de :

- modifier le règlement de zonage numéro 2008-263 en réduisant les marges et retirant la note de renvoi 12 à la grille de zonage pour la zone C-1;

- modifier le règlement permis et certificats numéro 2008-287 afin que seuls les travaux d'entretien d'une valeur de 3000 \$ avant taxes soient assujettis à l'obtention d'un permis de construction.

modifier l'article 6.8 du règlement de zonage soit modifié par l'ajout : *l'entreposage ne doit pas être visible de la rue*, qu'un envoi soit fait par le biais du journal local pour informer tous les citoyens de cette modification si elle est acceptée par le conseil municipal et que les entreprises et industries appliquent le règlement en vigueur sur l'entreposage dans les cours.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

13. RÉOLUTION TRAVAUX BENOIT FONTAINE

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

14. RENOUVELLEMENT D'EMPRUNT 2009-272

2018-06-85

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	11 juin 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,0041 %
Montant :	286 900 \$	Date d'émission :	19 juin 2018

Attendu que le Village de Lawrenceville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 juin 2018, au montant de 286 900 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

14 900 \$	2,25000 %	2019
15 400 \$	2,50000 %	2020
15 900 \$	2,70000 %	2021
16 500 \$	2,85000 %	2022
224 200 \$	3,05000 %	2023

Prix : 98,19800

Coût réel : 3,44352 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

14 900 \$	3,56000 %	2019
15 400 \$	3,56000 %	2020
15 900 \$	3,56000 %	2021
16 500 \$	3,56000 %	2022
224 200 \$	3,56000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,56000 %

3 - CD DU VAL-SAINT-FRANCOIS

14 900 \$	3,90000 %	2019
15 400 \$	3,90000 %	2020
15 900 \$	3,90000 %	2021
16 500 \$	3,90000 %	2022
224 200 \$	3,90000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,90000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Village de Lawrenceville accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 19 juin 2018 au montant de 286 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2009-272. Ces billets sont émis au prix de 98,19800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

2018-06-86

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 286 900 \$ qui sera réalisé le 19 juin 2018

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Village de Lawrenceville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 286 900 \$ qui sera réalisé le 19 juin 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2009-272	286 900 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2009-272, la Village de Lawrenceville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 juin 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	14 900 \$	
2020.	15 400 \$	
2021.	15 900 \$	
2022.	16 500 \$	
2023.	17 000 \$	(à payer en 2023)
2023.	207 200 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2009-272 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 juin 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

15. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

M. Compagnat suggère que la municipalité interdise la tonte des pelouses le dimanche.

M. Réjean Ratté s'informe sur la durée des permis de construction en faisant référence aux travaux au bâtiment de l'ancien Luna.

M. Daniel Héroux propose qu'une inspection de l'immeuble du 2095 Dandenault soit réalisée afin de prévoir les travaux à effectuer au cours des prochaines années.

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-06-87

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Éric Bossé, à 20h13, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Derek Grilli, maire

François Paquette, directeur général